



Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 15/04/2023 et compte rendu d'activité sur arrêté 31/12/2021 et 31/12/2022

Association : Union Sportive Municipale de Saran Canoë-Kayak
Siège social : Mairie de Saran, Place de la liberté
45770 Saran

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie le mercredi 15 avril 2023 à 18h30 au club de canoë kayak de Saran. Il est à noter que l'AG couvre deux arrêts, rattrapant ainsi l'absence d'assemblée générale pendant la période Covid.

La séance est ouverte à 18h30 par **Mr Nicolas Arnoult**, Président de l'association. Il est à noter que l'AG se déroule à la fois en physique et par visio conférence.

I. Récapitulatif des thèmes abordés

Introduction

Le Président donne la parole à l'ensemble des membres de l'association ainsi qu'aux représentants de la ville de Saran (Olivier Renou), de l'USM Générale (Florence Royer) et du cdck 45 (Sebastien Bork) afin que chacun se présente et décrive son rôle au sein ou auprès de la structure.

Stabilisation du nombre de licencié après la remontée post-covid sur 2021 et 2022.

Il est souligné que le nombre de licenciés est stable avec respectivement 26 et 27 licenciés en 2021 et 2022. Il est noté, qu'il y a un peu moins de licenciés en ce début d'année 2023 avec deux raisons évoquées. La cause conjoncturelle de l'hiver, car les licences se renouvellent en janvier, il est attendu une nouvelle vague de licenciés au printemps. Une cause conjoncturelle au regard du placement du canoë kayak lors du dernier forum des associations. Ce point sera abordé dans la section manifestations. Il est à noter que la taille critique est généralement de 30 licenciés, pour des raisons liées aux difficultés de transport sur le site de pratique (utilisation d'un véhicule 9 places).

Par ailleurs, il est proposé de revoir pour la prochaine AG la grille des cotisations visant à prendre en compte le statut -18 ans des licences de la fédération permettant au public cible des jeunes et des familles un meilleur accès à la pratique. La grille actuelle de cotisation ne permet pas cette distinction et dans de





rare cas, l'association peut être déficitaire au regard des frais d'affiliation de la fédération (>300€), cd45 (7% du prix fédéral) et cr centre (8% du prix fédéral). Une proposition sera faite en ce sens avant la fin de l'année. Sebastien Bork décrit un benchmark de tarif dans le Loiret de 150€ pour une licence compétition, 130€ pour une licence loisir, et entre 100 et 110€ pour une licence jeune. La ville évoque que certaines associations ont un axe de segmentation Saranais vs Non Saranais. A noter également une anticipation de hausse de prix de la part fédérale attendue pour l'année prochaine.

Transport

Il avait été voté lors de la dernière AG que le véhicule de B. Chausson puisse être équipé d'un attelage lorsque le nombre de participant est peu élevé. **La mesure adoptée a été réalisée.**

Il est également noté que le fait d'avoir un camion de la ville est toujours possible, y compris les week end sous réserve d'en faire la demande a minima 15j à l'avance. Étant peu utilisateur désormais, le Canoe pourrait être priorisé dans l'affectation du véhicule par les services municipaux.

Néanmoins, il est noté des problèmes de vandalisme de la remorque, notamment des feux pour lequel JM Arnoult se porte volontaire pour la mise en place d'un système sécurisé (support amovible, feux wifi, etc..). Il est demandé que ce vandalisme soit dénoncé au service des sports et qu'une main courante soit portée (**effectué post AG en date du 24/04/23**).

Manifestations de la ville

En 2022, le club a participé au théâtre sur l'herbe, notamment pour aller déposer des bougies sur le château de l'étang, lors de la chanson interprétée par une chanteuse Ukrainienne. Il est noté que plusieurs adhérents se sont porté volontaires pour aider le théâtre sur l'herbe dans cette action (tant sur le transport des kayaks que sur l'activité).

Le club a également participé au forum des associations en 2021 et 2022, dont il réitère le besoin auprès de la ville. Néanmoins, le problème de placement est évoqué et il est mentionné que la salle des fêtes ne serait plus utilisée lors du prochain forum car plusieurs associations étaient dans le même cas. Par ailleurs, le club réfléchit avec l'USM a proposer une activité test lors du prochain forum au château de l'étang en fonction des autorisations en plus du stand usuel. S.Bork mentionne également que des oriflammes sont disponibles sur l'e-shop de la fédération pour gagner en visibilité.

Pour 2023, la ville rappelle que Saran est Terre de Jeux sur 2023 et 2024, il est possible de se rapprocher du service des sports pour obtenir des kakémonos.

Pour 2024, les 50 ans de l'USM devraient être organisés sous forme d'une grande kermesse pour tous les adhérents de l'USM.





Le club pourrait être associé pour faire une activité sur 4-5 portes de slalom.

Manifestation départementale

Le club a participé à la mise en place de l'organisation pour les 1000 pagaies, concomitant avec le festival de Loire 2021 et les jeunes ont notamment pu s'essayer à la discipline du dragon boat. Cette même action est prévue en septembre 2023.

Le Loiret est également Terre de jeux, cette année c'est le kayak qui est fer de lance, dans le cadre des JO 2024 est organisé la Loirétaine à Chateauneuf sur Loire le 13 mai.

Le sélectif régional auquel le club participe régulièrement est fixé au 2eme week end d'octobre 2023.

Le 06/08 octobre 2023, aura lieu le Minipag en marge de la Coupe du Monde de Canoe Kayak à Vaires sur Marne. Descente du stade en raft, logement compris, pas de matériel à emmener. Une rencontre départementale jeune aura lieu avant Vaires.

Le Cd45 organise à Tournon l'AMFPC, condition, avoir 16 ans révolu, formation sur 4 samedis.

Border cross le 10 Juin Meung/Loire, possibilité d'avoir des véhicules de la ville si demande 1 mois avant.

Communication

On note que la file WhatsApp est le canal principal de l'information, c'est aujourd'hui la technique de communication jugée la plus réactive vis-à-vis de Facebook ou d'un site internet. Les emails ou SMS ne s'avèrent pas non efficaces.

Vis-à-vis du site du club, la nouvelle version est construite mais doit être alimentée en photos et informations. B. Chausson sera en charge. Vis-à-vis des accès administrateurs, G ; Arnoult sera en charge de les fournir.

Résultats sportifs

Le club a un sportif de haut niveau parmi ses membres. Lucie Baudu décrit son parcours national et international (coupe du monde, championnats de France, équipe de France élite, etc.) et ses ambitions pour les JO de Paris 2024, elle décrit également son entraînement à Pau.





Il est noté que le club participe moins qu'avant aux compétitions nationales car souvent le weekend et les bénévoles sont très pris. Néanmoins, un retour à la compétition est souhaité sur 2023-2024 par B. Chausson. Il est rappelé qu'il faut que cela soit couplé avec une demande des adhérents car on ne force pas à la compétition au club, le but étant avant toute chose de trouver du plaisir dans la pratique.

Les compétitions sont souvent une opportunité pour rencontrer d'autres pratiquants de d'autres clubs néanmoins et de s'amuser.

Le président annonce que Toa va finaliser le passage de sa pagaie jaune par les péreuves de sécurité, Valentine ayant déjà sa pagaie jaune.

Séances hebdomadaires

G. Arnoult explique qu'il a transmis le flambeau concernant la séance du mercredi et qu'il ne s'occupe plus que d'un lundi sur trois et que B. Chausson est en charge du reste des séances.

N. Arnoult explique quant à lui les objectifs de la piscine : aisance dans l'eau, travail des appuis, de la direction et de l'esquimautage.

Il est noté que la séance du samedi n'a pas été reconduite cette année de façon systématique faute d'encadrant.

Stages

Il est noté que pour des raisons de participation, le stage d'avril sera remplacé par une sortie sur un week end dont le responsable de la mise en œuvre est G. Arnoult.

Matériel

Il est noté la complétude du matériel en quasi-totalité neuf : jupes, kaway, casques, gilets, bateau de piscine. Il est noté le besoin d'identifié si un kayak dit XL (pour pagayeur 1m90, -> Camille) est disponible, il est envisagé le kayak de rivière bleu stocké actuellement hors du club depuis la dernière formation CQP.

Formation

N. Arnoult explique que le club forme les aspirants moniteurs (à partir de 16 ans) et moniteurs (18 ans) pour prendre la relève et aider les encadrants actuels. Ces formations payantes sont prises en charge





par le club et il est noté qu'elles peuvent générer des vocations professionnelles car il s'agit de formations reconnues par l'état.

En parallèle, des formations secourisme (diplômantes à partir de 15 ans) sont dispensées et prises en charge par la ville si les inscrits sont bien présents le jour de la formation.

Il est noté que N. Arnoult a effectué son recyclage monitorat et à valider son CQP en mai 2022.

Emploi

Dans le cadre du dispositif Sportifs de Haut Niveau, le club, la ville ainsi que de nombreux acteurs du sport accompagneront L. Baudu pour un emploi rétribué. Le club en sera l'employeur et sera accompagné dans cette démarche par les organismes associatifs. La contribution du club sera de l'ordre d'environ 1500-2000€. Le reste du dispositif étant financé par la ville, le CDCK45, le CRCKK, Jeunesse et Sport, des mécènes divers.

Il est à noter de cet emploi est directement lié à Lucie Baudu.

Comptabilité

A. Beaudoin effectue une synthèse des dépenses et recettes du club. Il fait le focus sur l'équivalence des cotisations licence vs frais fédérations et affiliations, des recettes majoritairement issues de subvention de la ville.

Il est à noter que la ville a conservé un budget stable pour le sport que Saran malgré la baisse de l'activité lors du Covid. La ville dans son ensemble est chanceuse d'avoir le soutien de ses élus en termes de sport.

A. Beaudoin fait aussi le focus sur les dépenses de matériels et de frais de compétitions qui viennent compléter les principales dépenses.

Il est à noter que les comptes 2022 seront audités par les commissaires aux comptes en Juin 2023.

Il est à noter que plusieurs remboursements n'ont pas encore été effectués sur 2022 mais le trésorier indique qu'il est encore possible de le faire, que les comptes ne sont pas encore cloturés.

Enfin, il est indiqué par la ville que la justification de trésorerie importante de toutes les associations subventionnées devront être dûment justifiées à l'avenir.





2. Vote

La comptabilité 2021, transmise à l'USM Saran Générale est approuvée à l'unanimité.

La comptabilité 2022, est approuvée à l'unanimité compte tenu qu'elle sera de toute façon audité par les commissaires aux comptes en Juin.

Se représente à la **présidence** de l'association, **Nicolas Arnout**, élu à l'unanimité. Se représente au poste de **Trésorier Antoine Beaudoin** élu à l'unanimité. Se représente au poste de **Secrétaire, Alexandra Loiseau**, élue à l'unanimité. Se représente au poste de **vice-trésorier, Jean Michel Arnout**, élu à l'unanimité.

3. Clôture de l'assemblée

Aucune autre question n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président, le Secrétaire et le Trésorier.

Le Président, Nicolas Arnout

Date :

Signature :

Le Trésorier, Antoine Beaudoin

Date :

Signature :

Le Secrétaire, Alexandra Loiseau

Date :

Signature :

Le Vice Trésorier, Jean Michel Arnout

Date :

Signature :

